

Nom commercial: \_\_\_\_\_

Personne-ressource: \_\_\_\_\_ Titre: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_ Prov.: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Téléphone d'affaires: \_\_\_\_\_ Télécopieur d'affaires: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Site Web: \_\_\_\_\_

Je préfère être contacté par:  courrier  télécopieur  courriel Langue de préférence:  Anglais  Français

Année d'établissement \_\_\_\_\_ M M / Y Y Y Y Nombre d'employés: À temps partiel \_\_\_\_\_ À temps plein \_\_\_\_\_

Autres magasins visés par l'adhésion (veuillez indiquer le nom des magasins): \_\_\_\_\_

**Nous affirmons que notre entreprise répond aux exigences d'adhésion telles que décrites à l'article 2 des sections 2a à 2g du règlement de l'ACIV :**

La catégorie membre Détaillant comprend toute société ou personne qui :

- constitue un détaillant de bicyclettes autorisé offrant tous les services associés, dont la façade commerciale donne sur une rue à zonage permettant ce type de commerce, détenant les permis et enregistrements gouvernementaux appropriés pour la vente au détail et ouvrant aux heures d'ouverture normales durant une période d'au moins six mois annuellement;
- n'exploite aucunement un commerce de fabrication, d'importation ou de vente en gros, ni ne détient ou n'a d'intérêts directs ou indirects dans un tel commerce;
- est actif depuis au moins un an dans le commerce des bicyclettes au Canada;
- est solvable et fait preuve d'une bonne réputation;
- a son lieu principal d'affaires au Canada.
- Les franchises individuelles ne sont pas autorisées à voter comme membre en titre de l'ACIV, mais font partie de leur réseau de franchises respectif ou de leur organisation, chaque réseau de franchises ou chaque organisation ayant droit à un vote.

J'ai lu, je comprends et je respecte les exigences établies par l'Association canadienne de l'industrie du vélo.

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

**DROITS D'ADHÉSION DES DÉTAILLANTS:** (voir ci-dessous la définition de détaillant)

Droits d'adhésion annuels des détaillants:  175,00 \$ + 22,75 \$<sup>(TVS)</sup> = 197,75 \$

Droits d'adhésion des détaillants pour deux ans:  300,00 \$ + 39,00 \$<sup>(TVS)</sup> = 339,00 \$



**MODE DE PAIEMENT:** (No de TVS 866950017)

Chèque (à l'ordre de l'Association canadienne de l'industrie du vélo)

Mastercard

Visa

AMEX

No de la carte: \_\_\_\_\_ Exp. Date: \_\_\_\_\_

Signature du détenteur: \_\_\_\_\_

**WAYS TO JOIN BTAC**



Remplir le formulaire de demande d'adhésion et le transmettre par télécopieur au numéro :  
**(866) 898.3320**



Remplir le formulaire de demande d'adhésion et l'acheminer par courrier à l'adresse :

L'Association canadienne de l'industrie du vélo  
 202 rue Church, CP 72, Keswick (Ontario) L4P 3E1

*Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec nous :*

**Téléphone: (905) 535-1424**  
**membership@btac.org**

**www.btac.org**

RÉSERVÉ À L'INTERNE

Approuvé: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_